



TRÉSOR
DE LIÈGE

BLOC-NOTES

Belgique – Belgïe
P.P – P.B.
4000 LIÈGE 1
BC 9623

Trimestriel

P701171 – Bureau de dépôt Liège X – Adresse expéditeur : 6 rue Bonne-Fortune, 4000 Liège.

Numéro 35 – juin 2013



BLOC-NOTES

Bulletin trimestriel du Trésor de Liège

Adresse de la rédaction :

Trésor de Liège

6 rue Bonne-Fortune – 4000 Liège (Belgique)

Tél. : + 32 (0) 4 232 61 32

info@tresordeliege.be – www.tresordeliege.be

Éditeur responsable : Philippe George.

Équipe technique et rédactionnelle :

Denise Barbason, Jean-Claude Ghislain, Georges Gousse,

Julien Maquet, Séverine Monjoie, Thérèse Marlier et Fabrice Muller.

Mise en pages : Fabrice Muller.

Expédition : Michèle Mozin-Bodson.

ISSN : 2032-7110

Page 3 de couverture : dessin original de Gérard Michel.

Votre soutien est primordial, tout don vous permet de recevoir Bloc-Notes à domicile. Déductibilité fiscale à partir de 40 € par an (ou un ordre permanent mensuel de 3,50 €) versé via le compte de la Fondation Roi Baudouin (BE10 0000 0000 0404 – BIC : BPOTBEB1) avec mention indispensable L79679-Circuit Trésor Cathédrale Liège.

En remerciement de votre soutien, vous recevrez gratuitement le trimestriel Bloc-Notes et vous serez invités à toutes les activités du Trésor.



TRÉSOR
DE LIÈGE

Imprimé avec le soutien de



Partenaires privilégiés



SOMMAIRE

<i>Éditorial</i>	1
<i>Les évêques de Liège dans le « nouveau régime », du Concordat à nos jours, Paul GÉRIN</i>	2
<i>L'abbé Antoine Pottier (1849-1923), un penseur démocrate chrétien ?, Jean-Louis JADOLLE</i>	8
<i>Le diocèse d'Eupen et de Malmedy (suite et fin), Christoph BRÜLL</i>	14



Illustration de couverture :

Mitre provenant de la chapelle épiscopale, déposée par Monseigneur Albert Houssiau au Trésor. Trésor de la Cathédrale. Cliché : Claude Sottiaux.

AU TRÉSOR... ENCORE !

En cette époque de slogans – notre partenaire privilégié *L'Archéoforum* vous épate avec ses nouvelles tablettes numériques – permettez-nous de risquer ce titre, quoique *Le Trésor, j'adore* ne serait pas mal non plus ! Il semble que nos visiteurs, des aînés aux plus jeunes, lui soient favorables. Les plus jeunes étant assez favorisés cette année par les animations spécialement conçues pour eux.

L'année 2013 est très importante pour le Trésor, les travaux d'extension se poursuivent, les salles et les vitrines ne cessent de changer en attendant les nouvelles salles d'exposition.

L'équipe de rédaction de Bloc-Notes réfléchit au contenu de la publication : revue scientifique uniquement ? chronique d'informations sur le monument, sur les collections, sur les activités ? Au support : papier ou numérique, ou les deux ? En tenant compte bien sûr, des disponibilités des bénévoles et des ressources financières.

En cette période de changement épiscopal, comme nous vous l'avions annoncé, nous consacrons plusieurs numéros de cette année aux évêques de Liège post-concordataires, dont plusieurs ont favorisé le développement du Trésor. Le 13 mars dernier, le pape François a été élu : plusieurs souvenirs de Rome sont de longue date conservés au Trésor et, dans ce numéro, un article associe le pape et l'évêque de Liège.

Vous avez dit *chronique* ?

On oublie souvent les dates des conférences, d'où l'idée de rappeler dans cet éditorial les prochaines :

- 15 octobre 2013 Catherine Lanneau et Francis Balace, professeurs à l'Université de Liège
- 29 octobre 2013 Sébastien Dubois, directeur des Archives de l'État à Liège
- 19 novembre 2013
- 10 décembre 2013 Martine Marchal, directrice de la Restauration à la Région wallonne

Le cycle complet 2013-2014, avec possibilité d'abonnement, sera conçu ultérieurement.

Pour les jeunes, animations spéciales le 2 juillet et le 20 août.

Pour les enfants et les parents, animation lors du festival promenade de la ville de Liège le 25 août.

Les concerts ont fait l'objet d'un prospectus, le dernier aura lieu le 15 juin, peut-être à la veille de la réception de ce numéro.

Bonne saison estivale !

LES ÉVÊQUES DE LIÈGE DANS LE « NOUVEAU RÉGIME », DU CONCORDAT À NOS JOURS

(deuxième partie)

Paul GÉRIN, professeur émérite de l'université de Liège

L'organisation du diocèse

L'organisation paroissiale définitive du diocèse de Liège demeurera pratiquement inchangée jusqu'à la fin de l'ère napoléonienne. Et même au-delà de 1815, ses effets se feront encore sentir longtemps. L'évêque Zaepffel réussira à réconcilier tous les membres de son clergé avec le Concordat, à unifier un clergé qui s'était fractionné en prêtres assermentés, d'une part, et prêtres insermentés, d'autre part van Bommel est le premier parmi les évêques de Belgique à reprendre, en 1851, la pratique du synode diocésain réunissant le chapitre, les curés principaux de la ville épiscopale et le corps professoral du grand séminaire. Au terme de cette rencontre, de nouveaux statuts diocésains ont d'ailleurs été adoptés, en remplacement de statuts qui remontaient au 13^e siècle; quelques modifications y seront apportées en 1934. Le diocèse est divisé en doyennés couvrant *grosso modo* les cantons civils.

Dans le prolongement du concile Vatican II, et après un an d'essai, l'évêque van Zuylen va mettre sur pied, dès le début de l'année 1968, le Conseil presbytéral afin de fortifier et resserrer la collaboration des prêtres avec l'évêque et des prêtres entre eux; l'évêque écoutant et renseignant ses prêtres. Le Conseil a pour tâche d'aider l'évêque dans le gouvernement de son diocèse en l'informant et en le conseillant. Il est renouvelé par élection des prêtres diocésains pour un terme de cinq ans. À la suite de cette création, le Chapitre (majuscule ici et non plus haut...) cathédral perd sa fonction séculaire de « sénat de l'évêque » tout en conservant néanmoins sa fonction liturgique. En juillet 1971, un Conseil pastoral défini-

tif comprenant des prêtres, des religieux, des religieuses ainsi que des laïcs est installé. Les conseils paroissiaux, mis en place dans plus de la moitié des paroisses du diocèse à partir de 1979, sont en quelque sorte, une déconcentration du Conseil pastoral diocésain. Ils résultent d'une collaboration entre laïcs et prêtres dans la vie paroissiale en général, et particulièrement en matière de liturgie et de catéchèse.

Peu de temps après sa nomination, l'évêque Houssiau, qui ne connaît pas bien la vie interne du diocèse, prend deux décisions importantes : constituer immédiatement un Conseil épiscopal qu'il rencontrera chaque semaine et collaborer fréquemment avec les doyens lors de rencontres régulières. Le Conseil épiscopal est composé de six membres que l'évêque connaît bien. Chaque membre est chargé d'un domaine : la formation des futurs prêtres et diacres ; l'enseignement et l'éducation chrétienne ; la pastorale spécialisée, c'est-à-dire la santé, l'action sociale, les associations ; l'administration canonique ou juridique ; la liturgie et l'œcuménisme ; la pastorale des doyennés germanophones, étant donné l'importance qui sera désormais accordée d'une façon générale à ces régions. Dès l'automne, l'évêque redonne vie au conseil des doyens, qui sera consulté chaque année afin d'établir un bilan et de se prononcer sur les grandes orientations du diocèse. En 1968, un conseil pastoral germanophone est installé. Dix ans plus tard, un premier vicaire épiscopal est nommé pour les trois doyennés germanophones du diocèse (Eupen, Bullange et Saint-Vith).

L'intérêt scientifique que portait le professeur Houssiau à l'évolution des rites et de la théologie intensifiera la vitalisation des communau-

tés paroissiales. Par le biais des familles, elles devraient jouer un rôle important dans tout le travail apostolique. Dans ce but, il préconise la création d'équipes paroissiales, qui feraient participer les chrétiens, généreraient et soutiendraient aussi de nouveaux ministères (catéchistes, lecteurs, animateurs de groupes...), à charge des doyens de veiller à ce que la flamme ne s'éteigne.

Depuis 1992, les paroisses et les doyennés sont progressivement reconstitués en secteurs pastoraux. Etant donné un manque de prêtres et une désertification des édifices religieux, l'évêque Josten procède à la création d'unités pastorales (les UP), qui regroupent des paroisses en fonction de leur implantation géographique.

Un travail apostolique approprié et partagé

Très vite, les évêques ont pris conscience du rôle que pouvait jouer les médias dans le travail apostolique. van Bommel suscite la publication d'une presse catholique et participe dans une certaine mesure à la création, en 1840, de la *Gazette de Liège*¹. Depuis l'épiscopat Doutreloux et jusqu'à ce jour, une série de périodiques ciblant spécialement le monde catholique sont ainsi publiés. L'évêque Josten n'hésite pas à recourir aux nouveaux médias : une station de radio, essentiellement catholique et locale, la *RCF* prend son envol dès 2004, l'internet est largement utilisé par la création d'une page web consacrée entièrement aux multiples facettes de la vie diocésaine. Fréquemment, l'évêque n'hésite pas à prendre la parole en français et en allemand à la radio ou sur une chaîne de télévision.

Le travail apostolique se fait dans différents domaines : les missions internes et externes, l'enseignement à tout niveau, l'assistance sous toutes ses formes à la population d'une façon générale.

Les religieux jouent un rôle important dans la prédication mais surtout dans l'enseignement. Les religieuses se sont investies dans

¹ Devenue quotidien, peu de temps après, *La Gazette de Liège* a une place importante dans la presse de la province. Ce quotidien sera repris et intégré dans *La Libre Belgique* en 1967.



l'enseignement, les soins aux malades et aux personnes âgées, sans oublier la prière. Elles ont assuré des soins à domicile, dans les hôpitaux et des établissements spéciaux dont certains relevaient de la bienfaisance publique. La relève ecclésiastique tourmentera beaucoup l'évêque Zaepffel. L'établissement et le fonctionnement d'un nouveau séminaire diocésain² sont entravés d'abord par la bureaucratie napoléonienne puis par les décisions de Guillaume I^{er}. C'est à l'évêque van Bommel, que l'on doit principalement l'organisation d'un enseignement approprié des futurs prêtres.

À partir de 1972, les *philosophes* reçoivent leur formation au Séminaire de Namur. De 1974 à 1981, les étudiants en théologie sont également envoyés à Namur ; mais, à partir de 1982, le cycle de théologie se fait à nouveau au (Grand) Séminaire de Liège. Comme dans le passé, certains étudiants continuent à être envoyés à Louvain-la-Neuve, au Séminaire interdiocésain Saint-Paul.

Parallèlement à la formation des futurs prêtres, l'évêque van Zuylen met en place un Centre diocésain de formation des catéchistes. Il associe de la sorte, à partir de septembre 1960,

² Le Grand Séminaire, créé en 1592 avait été fermé en 1797.

les laïcs à sa mission d'enseigner. Un Institut supérieur des sciences religieuses est créé en juin 1965, et est autorisé à délivrer le certificat et le grade de diplômé d'enseignement religieux. En octobre 1970, l'Institut supérieur de catéchèse et de pastorale regroupe les différents instituts de formation religieuse et, dans une certaine mesure, se substitue progressivement à l'ancien Grand Séminaire pour assurer une formation comprenant un cycle fondamental (en théologie, dogme, Écriture, morale) et un cycle de recherches (dans les domaines de la Bible, de la pédagogie et de la psychologie).

En 1967, les pères conciliaires ont restauré le diaconat permanent pouvant être conféré à des hommes déjà mariés. C'est le diocèse de Liège qui inaugure la série des ordinations diaconales en Belgique : à partir du 4 octobre 1969, l'évêque van Zuylen va ordonner une série de diacres. Ceux-ci participent au ministère paroissial par les voies les plus diverses; notamment l'animation liturgique, la célébration de baptêmes ou de mariages, la visite des malades et des personnes âgées ou bien sont affectés à un service particulier.

Tant que leurs effectifs le permettaient, le clergé régulier ainsi que des communautés de religieuses ont aidé durant les XIX^e et XX^e siècles l'évêque dans des domaines qui leur sont propres. Faute d'un recrutement suffisant, il n'en est plus de même au XXI^e siècle.

Suite aux congrès des œuvres sociales (Liège, 1886, 1887 et 1890), dont les débats s'appliquaient particulièrement au diocèse industrialisé de Liège, l'évêque Doutreloux perçoit la nécessité de prêtres « pour les ouvriers ». Dans cette perspective, il accueillera les salésiens en Belgique et soutiendra la fondation des aumôniers du travail³. Ces deux communautés de

³ C'est lui aussi qui accueille dans son diocèse cinq prêtres du Sacré-Coeur, originaires du département français de l'Indre. Secondés par de jeunes prêtres, détachés du service ordinaire du diocèse, ils créent à Seraing, en 1894, la congrégation des « prêtres aumôniers du travail ». Le 15 janvier 1896, l'évêque Doutreloux approuve officiellement cette fondation. Les aumôniers vont établir une hôtellerie ouvrière qui, pour des prix modiques, fournira logement, nourriture et blanchiment aux ouvriers. En outre, et surtout, ces prêtres vont s'efforcer d'offrir une aide spirituelle non seulement à leurs hôtes mais aussi aux familles ouvrières de Seraing. Ils se proposent d'aider à la création de corporations ouvrières. Cet apostolat particulier ne plaît pas au



religieux, rayonneront de Liège dans toute la Belgique.

L'encyclique *Rerum novarum* (1891) renforce l'idée, émergeant des discussions autour des congrès des œuvres sociales (Liège, 1886, 1887 et 1890) que l'action sociale est inspirée par les principes religieux et que, par conséquent, elle est aussi action religieuse. Les hommes « d'œuvres » deviennent des hommes « d'action » dans tous les milieux sociaux.

L'évêque Kerkhofs prolonge plus intensément la voie tracée par Doutreloux vers le milieu ouvrier, quand il autorise dès 1921 que l'un de ses prêtres devienne ouvrier⁴ et, en 1946, que des prêtres ouvriers⁵ aillent travailler dans

successor de Doutreloux qui oriente les aumôniers du travail uniquement vers l'enseignement technique dans le diocèse et en dehors de celui-ci. Signalons qu'en 1899, Doutreloux sera consulté pour l'établissement en France d'une congrégation de « missionnaires du travail » qui s'inspirera des aumôniers du travail de Seraing.

⁴ Il autorise l'abbé Charles Boland (1895-1974), alors professeur à l'Institut technique St-Laurent, à faire, en usine, des stages temporaires comme ouvrier. À partir de 1943, Boland peut travailler à temps plein en usine.

⁵ Mais, en juillet 1953, les évêques de France sont invités par Rome à interdire le stage en usine. L'évêque de Liège s'est, depuis le début de l'affaire, abstenu de toute déclaration publique. Ce n'est qu'en février 1955 qu'il fait part à ses prêtres ouvriers de la décision du Saint Office. À partir

les grands ensembles industriels de la Haute Meuse. En 1966, la Commission d'étude et de pastorale ouvrière (CEPO) est mise sur pied afin d'étudier les conditions d'existence des travailleurs à la lumière des événements qui marquent la vie ouvrière, afin aussi d'élaborer un regard de foi, et d'agir avec tous ceux qui veulent assurer une présence chrétienne dans le monde du travail.

Conformément au droit canon, van Bommel et ses successeurs vont prescrire l'organisation de missions intérieures. Ce sont surtout les rédemptoristes, mais aussi des franciscains, des jésuites et, à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, les dominicains qui vont prendre en charge l'action missionnaire interne. Toutes les paroisses font régulièrement l'objet de cette action qui dure environ une semaine, parfois plus longtemps. Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, leur pratique se perd au profit des prédications spéciales surtout durant le carême.

L'enseignement primaire, généralement gratuit, est surtout créé au XIX^e siècle, principalement sous les évêchés van Bommel et de Montpellier. Ce dernier a marqué, pour un long temps, l'organisation de l'enseignement primaire catholique dans son diocèse mais aussi dans l'ensemble du pays. Il est parvenu à imposer son point de vue suivant lequel ce n'est pas une organisation uniquement laïque mais bien une association groupant ecclésiastiques et laïcs qui doit assurer la survie de l'école (achat et entretien des bâtiments, ainsi que les traitements et le recrutement des instituteurs), les laïcs ayant à gérer plus spécialement les finances scolaires. Ce « comité » doit s'intégrer dans la hiérarchie administrative de l'Église afin de maintenir l'autorité de l'évêque sur son diocèse, d'où la mise en place de comités paroissiaux, décanaux, coiffés par un comité provincial dont le but est triple: recueillir les fonds, rappeler aux parents leurs devoirs, patronner et surveiller l'école.

Sous Montpellier, l'enseignement primaire est étendu, en partie, grâce aux frères des écoles chrétiennes, qui œuvrent aussi au niveau

de Vatican II, la situation se débloque lentement. Le pape Paul VI accorde en 1966 à l'évêque la faculté d'envoyer des prêtres au travail dans les limites et aux conditions établies par les diocèses de France.

secondaire. Tout en étant diocésain pour une partie de ses établissements, l'enseignement secondaire reste cependant le terrain de choix des jésuites. Doutreloux, suivi par l'évêque Rutten, promeut l'enseignement technique et professionnel, aidé encore par les jésuites, auxquels s'ajoutent dans ce domaine particulier, les prêtres salésiens et les aumôniers du travail. L'enseignement, à tout niveau, devient progressivement une préoccupation majeure des évêques qui ont succédé à Montpellier. L'évêque Houssiau en appuiera la coordination et en achèvera la centralisation.

Si les congrès sociaux de Liège (1886, 1887 et 1890) réaffirment l'importance et l'autorité du prêtre dans l'action pastorale, néanmoins ils invitent à nouveau les notables à poursuivre leur engagement religieux et social non seulement dans les œuvres mais aussi dans le domaine scolaire. Ils affirment, en outre – c'est nouveau – que le travailleur lui-même, qu'il appartienne au monde rural ou industriel, doit être un apôtre parmi les siens. Ainsi, le rôle des laïcs dans l'Église se précise d'une certaine façon lors de ces congrès. Mais leur action doit néanmoins être encadrée et dirigée de près par la hiérarchie religieuse.

C'est sous l'épiscopat de Kerkhofs que l'Action catholique, comme telle se spécialise et connaît son essor⁶. En 1942, un cours d'Action catholique est créé au Grand Séminaire. Néanmoins la structuration de l'Action catholique correspond à une propension en faveur d'un ordre, d'une vision hiérarchique bien courante avant Vatican II⁷. Une pénurie croissante des

⁶ Dans sa lettre pastorale du 11 février 1936 sur l'Action catholique, l'évêque déclare que : « Dans un sens large, la collaboration des laïcs remonte aux apôtres. Dans sa forme actuelle, c'est depuis Pie XI qu'elle a le sens strict d'un apostolat secondant le clergé à l'honneur et à la gloire du Christ. Il s'agit donc bien d'un apostolat exercé en vertu d'un mandat explicite de l'Église(...) »

Ne faudrait-il pas davantage de précision pour le grand public sur l'Action catholique ? Pie X a énoncé dans l'encyclique *Il fermo proposito* (11 juin 1905) les principes qui devaient présider à l'Action catholique. Ce document, considéré comme la première charte officielle du renouveau pastoral, invite les laïcs à organiser un apostolat selon les particularités locales dans tous les domaines de la vie sociale. L'Action catholique s'est développée en Belgique durant tout le 20^e siècle. Le congrès catholique tenu à Malines en 1936 en a montré différents aspects.

⁷ « L'Église comprend la *Hiérarchie* et le *Peuple fidèle*. La Hiérarchie enseigne, sanctifie l'ensemble du peuple chrétien



vocations religieuses à partir des années 1968 et suivantes, cumulée à la baisse de la pratique religieuse, va, cependant, montrer que le rôle du laïc dans l'Église peut gagner en importance.

Dans le sillon déjà creusé par son prédécesseur, l'évêque van Zuylen, avant et pendant le concile, à plusieurs reprises, rappelle l'importance et la dignité du laïcat dans l'Église. En 1985, en envisageant avec l'évêque, une coresponsabilité entre prêtres et laïcs, le Conseil presbytéral de Liège rejoint la demande des évêques de Belgique pour « La nouvelle évangélisation ».

Les évêques Kerkhofs et van Zuylen insistent à plusieurs reprises sur l'accueil à réserver aux immigrés. Depuis le début de son épiscopat, Albert Houssiau a répété la nécessité sacrée de l'accueil de l'étranger. Ce défi social, et d'autres encore, ont été envisagés lors de l'année 1990-1991 célébrant le centenaire des congrès sociaux de Liège. Au lendemain de ce jubilé, s'est constitué un groupe d'animation diocésain, « Chrétiens dans la cité », qui poursuit à la fois la sensibilisation et l'action ; il a pour tâche de contribuer à la reconnaissance, la diffusion et l'extension des initiatives sociales les plus significatives.

qui, par une certaine adaptation, doit être rendu apte à recevoir cet enseignement » (Mgr Kerkhofs, *Sur l'Église*, document en date du 9 février 1957).

Le « peuple de Dieu », fait de laïcs, de prêtres, de diacres, de religieux et de religieuses, soutenu par son évêque, au rythme de plusieurs réflexions menées en commun a diversifié ses actions apostoliques en dehors et en dedans de structures existantes ou dans les institutions apparues après Vatican II⁸. Avec l'évêque Houssiau, on accentue le recours aux laïcs en créant de nouveaux ministères et leur formation ainsi que la vie des prêtres engagés dans la pastorale nouvelle.

⁸ « [...] Le concile Vatican II a défini l'Église comme le sacrement de l'unité, de l'humanité et des hommes de Dieu (*Lumen Gentium*, 1). De là découle la double mission de l'Église : d'une part, sa mission propre, si je puis dire, – celle pour laquelle elle a été appelée et outillée par Dieu, – à savoir la communion personnelle en Église avec le Père, le Fils et l'Esprit ; d'autre part, sa mission de collaboration à l'histoire de l'humanité avec la nécessaire participation à ses espoirs et à ses joies (*Gaudium et Spes*, 1). Il y a donc à la fois une mission d'évangélisation et une mission d'humanisation. Le témoignage de l'Église la pousse nécessairement à s'engager au sein de l'histoire du monde : chaque chrétien est ainsi appelé à prendre sa part en faveur de la paix, de la liberté, du partage de la culture, bref, pour une authentique humanisation. Une des conséquences de cette nécessaire articulation entre l'histoire du salut et l'histoire des hommes est que l'Église est inévitablement marquée par cette histoire du monde. Sa propre croissance n'est d'ailleurs pas indépendante des phénomènes culturels et elle s'inscrit dans la complexité des réalités économiques, sociales et politiques. Mais grâce à la révélation qu'elle a accueillie dans la foi, l'Église partage une Bonne Nouvelle qui dit aussi quelque chose de décisif et de spécifique sur l'homme et sa destinée, l'histoire et son devenir [...] », A. HOUSSIAU, *Quelle Église édifions-nous ?* (rencontre des doyens avec M^{gr} l'Évêque et son conseil épiscopal, abbaye Notre-Dame-de-Brialmont, 12 et 13 novembre 1986), 1987, p. 42-43.

L'ABBÉ ANTOINE POTTIER (1849-1923), UN PENSEUR DÉMOCRATE CHRÉTIEN ?

Jean-Louis JADOUILLE, professeur à l'université de Liège

La figure d'Antoine Pottier est loin d'être inconnue des principaux historiens du catholicisme social et de la démocratie chrétienne belges. Elle n'a échappé ainsi, ni à Paul Gérin¹ ni à Rudolf Rezsöhazi² ni au Père Scholl³. Tous se rejoignent pour qualifier Pottier de démocrate chrétien. C'est cette qualification, désormais traditionnelle, que nous voudrions mettre sous la loupe, pour la vérifier, l'étayer et au besoin la préciser⁴.

Qu'est-ce que la démocratie chrétienne ?

Comprendre ce qu'est la démocratie chrétienne impose d'abord de la replacer brièvement dans le cadre général de l'histoire du catholicisme social, compris ici dans son acception la plus large c'est-à-dire l'histoire

de l'engagement social des catholiques aux XIX^e et XX^e siècles. Si l'on fait abstraction de l'apport, très ponctuel et dont l'influence ne dépassera pas le milieu du XIX^e siècle, de quelques intellectuels catholiques comme Édouard Ducpétiaux, Adolphe Bartels et François Huet, on peut distinguer trois attitudes successives dans l'histoire du catholicisme social belge : le paternalisme (à partir des années 1840-1850), le corporatisme (à partir des années 1880) et la démocratie chrétienne (vers 1890-1895). Cette troisième attitude se structure comme tendance autour de deux pôles : un pôle bruxellois, avec deux journaux, *L'Avenir Social* et *La Justice Sociale*, qu'animent des hommes comme Henry Carton de Wiart et Jules Renkin, et un pôle liégeois dont les principaux acteurs sont M^{gr} Doutreloux, évêque de Liège de 1879 à 1901, l'historien Godefroid Kurth, l'avocat et homme de presse Louis Moest et, surtout, Antoine Pottier.

¹ P. GÉRIN, *Catholiques liégeois et question sociale (1833-1914)*, Bruxelles, 1959 et P. GÉRIN, *Pottier*, dans *Biographie nationale*, t. XXX, *Supplément*, t. II, Bruxelles, 1959, col. 726-730.

² R. REZSOHAZY, *Origines et formation du catholicisme social en Belgique (1843-1909)*, Louvain, 1958.

³ S.H. SCHOLL (s. dir. de), *150 jaar Katholieke arbeidersbeweging in België (1789-1939)*, Brussel, 1965.

⁴ Pour plus de détails, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à J.-L. JADOUILLE, *Anthropologie et vision de la société chez Antoine Pottier (1849-1923). Jalons pour une histoire de la pensée démocrate chrétienne*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXXXIV, 1989, n° 1, p. 30-47 ; J.-L. JADOUILLE, *Question sociale et politique pontificale. L'itinéraire d'un démocrate chrétien: Antoine Pottier (1849-1923)*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LXIX, 1991, n° 2, pp. 300-321 ; J.-L. JADOUILLE, *La question sociale, une question religieuse avant tout. Réponse d'un démocrate chrétien : Antoine Pottier (1849-1923)*, dans F. ROSART et G. ZELIS (s. dir. de), *Le Monde Catholique et la Question Sociale (1891-1950)*, (coll. EVO-Histoire), Bruxelles, éditions Vie Ouvrière, 1992, p. 47-66 et J.-L. JADOUILLE, *La pensée de l'abbé Pottier (1849-1923). Contribution à l'histoire de la démocratie chrétienne en Belgique*, (coll. Recueils de travaux d'histoire et de philologie de la faculté de Philosophie et Lettres de l'université Catholique de Louvain, 6^e série, fasc.40), Louvain-la-Neuve - Bruxelles, 1991.



Le pape Léon XIII.



Godefroid Kurth (Liège, collections artistiques de l'université).

Qu'est-ce qui définit ces premiers démocrates chrétiens ?⁵ La démocratie chrétienne se bâtit d'abord autour d'un héritage, héritage reçu de la génération corporatiste précédente. Elle lui reprend ainsi sa condamnation de l'attitude paternaliste, confiant la résolution de la question sociale aux initiatives individuelles des patrons catholiques. La question sociale étant une question structurale, il importe de trouver une réponse à la dimension de la question : une refonte de l'ordre social. Les démocrates chrétiens rejoignent aussi les corporatistes dans leur revendication pour l'État d'un droit d'intervention plus large dans la vie économique et sociale. La démocratie chrétienne introduit toutefois quelques ruptures par rapport au corporatisme. Elle défend ainsi la nécessité de syndicats composés exclusivement d'ouvriers. Elle se rallie aussi à l'idée d'une démocratisation nécessaire du système électoral, abandon du système censitaire et adoption du vote plural, et revendique pour elle-même la possibilité de disposer sur les listes catholiques de candidats aux élections communales et législatives.

⁵ Pour plus de détails, voir J.-L. JADOLLE, *La démocratie chrétienne à ses origines : parcours historique et essai de définition*, dans *Revue politique*, mars-avril 1990, n° 2, p. 37-50.

L'abbé Pottier, un prêtre démocrate chrétien ?

Antoine Pottier rejoint ce profil des démocrates chrétiens au tout début des années 1890. Rompant avec les paternalistes, il plaide pour une transformation en profondeur de l'ordre social. Il défend également l'idée d'une intervention accrue de l'État. Partisan des syndicats ouvriers, il en crée plusieurs dans la région liégeoise. Il lance d'ailleurs aussi de nombreuses coopératives. Par sa pensée, mais aussi son action, Pottier s'inscrit ainsi aux toutes premières heures du mouvement syndical et coopératif catholique en Belgique. Par contre, son ralliement à l'idée du suffrage plural est malaisée à établir. Sur le plan électoral, il se présente comme candidat démocrate chrétien sur la liste catholique unique de l'arrondissement de Verviers aux élections législatives d'octobre 1894. Il ne sera pas élu.

Ce tableau de la démocratie chrétienne peut être approfondi au regard de quelques travaux essentiels dont ceux de Jean-Marie Mayeur⁶ et surtout d'Émile Poulat⁷. Quel est l'apport de leurs recherches ?⁸ Négativement, elles mettent à mal l'idée, couramment répandue dans l'historiographie jusque dans les années 1970, idée qui faisait de la démocratie chrétienne un avatar du catholicisme libéral, voire du libéralisme. Contre ce cliché historiographique, Émile Poulat publie en 1977 un livre dont le titre résonne comme un démenti : *Église contre bourgeoisie*. Si la démocratie chrétienne ne sort donc pas du catholicisme libéral, et encore moins du libéralisme, elle trouve ses racines ultimes dans un autre catho-

⁶ J.-M. MAYEUR, *Catholicisme intransigent, catholicisme intégral, démocratie chrétienne*, dans *Annales É.S.C.*, t. LVII, 1972, p. 483-499.

⁷ É. POULAT, *Catholicisme, démocratie et socialisme. Le mouvement catholique et M^{gr} Benigni de la naissance du socialisme à la victoire du fascisme*, Paris-Tournai, 1977 et ID., *Église contre bourgeoisie. Introduction au devenir du catholicisme social*, Paris-Tournai, 1977.

⁸ Pour plus de détails, voir J.-L. JADOLLE, *Intransigentisme, intégralisme et réformisme social. Structure et longue durée dans l'histoire du catholicisme contemporain (XIX^e - XX^e s.) : réflexions historiographiques et méthodologiques*, dans G. BRAIVE et J.-M. CAUCHIES (sous la dir. de), *La critique historique à l'épreuve. Liber discipulorum Jacques Paquet*, (coll. Travaux et recherches, t. 17), Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 1989, p. 205-215.

licisme que Poulat appelle, faute de mieux d'ailleurs, l'*intransigeantisme* ou le *catholicisme intransigeant*. De quoi s'agit-il? Que sont ces catholiques intransigeants ?

La première caractéristique de l'intransigeantisme, et qui lui a donné son nom, est le rejet, net et complet du libéralisme et de son hérité, le socialisme. Celui-ci est en effet perçu comme n'ayant jamais fait que pousser à l'extrême les erreurs libérales. Un lien dense est ainsi établi entre ces deux idéologies, elles-mêmes héritières de la Réforme. Contre elles, les catholiques intransigeants clament leur « non », leur intransigeance, précisément.

Ce rejet s'adosse à la conviction de détenir dans le christianisme « La Vérité », la « vérité intégrale », tout à la fois vérité religieuse et sociale : la clé, la seule clé possible du bonheur de l'homme et de la société. Cette conviction est justifiée de deux manières. Un parallélisme étroit est d'abord établi entre l'apparition de la question sociale suite à la première révolution industrielle d'une part, le recul progressif du christianisme aux XVIII^e et XIX^e siècles d'autre part. Les catholiques intransigeants nourrissent également une vision très idéalisée du Moyen Âge, perçu comme un temps d'harmonie sociale, économique et surtout chrétienne : d'harmonie sociale et économique car d'harmonie chrétienne. Ces deux éléments fondent leur conviction de détenir dans le christianisme la clé de la résolution de la question sociale. Le raisonnement étonne par sa simplicité : quelle est la cause de la question sociale ? L'oubli de Dieu et de la religion... Quelle est la solution de la question sociale ? La réadmission par la société unanime de la référence chrétienne. Cette analyse fonde les prétentions réformistes des catholiques intransigeants qui s'affichent comme les seuls détenteurs de la solution à la misère ouvrière.

Leur position viscéralement antilibérale n'empêche pas les catholiques intransigeants de faire montre de pragmatisme. En effet, le libéralisme est là et bel et bien là. Le mode d'action privilégié de l'Église sur la société, le mode politique, risque donc bien d'être inopérant vu le régime de séparation en vigueur

entre l'Église et l'État. Il faut trouver une autre voie pour faire réadmettre par la société la référence chrétienne : les masses. C'est en allant aux masses, en améliorant leurs conditions de vie et de travail, qu'on les fera le plus sûrement chrétiennes, et avec elles, toute la société.

Ce catholicisme intransigeant constitue aux yeux de Poulat et de Mayeur une espèce de lame de fond, une permanence, un « mental » qui traverse toute l'histoire du catholicisme des XIX^e et XX^e siècles et où s'enracinent de nombreux courants catholiques, très divers, dont la démocratie chrétienne.

Nous avons donc confronté Pottier à ce modèle et il nous semble qu'il le rejoint. Antilibéral et antisocialiste, Pottier est *intransigeant*. Il partage l'analyse des causes de la question sociale qui impute la responsabilité ultime de la misère ouvrière au mouvement de sécularisation et de déchristianisation. Intégral et réformiste, il affirme détenir, dans le christianisme, la clé pour la résolution de cette question sociale. Sa fibre « populiste » ne fait pas non plus de doute. Son *intransigeantisme* se repère aussi au cœur même de sa pensée. Celle-ci est en effet édifiée autour d'une tentative de construire, entre libéralisme et socialisme, une troisième voie : celle du christianisme.

Le libéralisme et le socialisme sont victimes, aux yeux de Pottier, d'un même schéma de concurrence établi entre l'individu et la collectivité. Le libéralisme est ainsi perçu comme une affirmation débridée de la liberté de l'individu aux dépens des impératifs d'ordre et de conservation de la société. À l'inverse, le socialisme est considéré comme nourrissant un projet menaçant pour les droits individuels. Refusant ces deux idéologies, Pottier tente donc de sortir du schéma de concurrence individuel-collectif et de tracer une troisième voie. Il la construit autour d'un centre, une certaine vision de l'homme. Ce dernier est vu comme un être de société ; sa réalisation la plus personnelle passe par son existence en collectivité, une collectivité qui doit nécessairement être ordonnée, pacifiée et hiérarchisée. Cette anthropologie, fondamentalement

sociale, permet à l'auteur d'affirmer à la fois la nécessité de respecter les droits individuels, ceux des ouvriers en particulier, et la nécessité de maintenir un ordre social hiérarchisé. Le respect de ce délicat équilibre est confié à l'État qui doit agir selon la vertu de « justice sociale ». Cette notion revêt donc une importance toute particulière chez Pottier. D'abord parce qu'elle touche au cœur de sa pensée, cette tentative de tenir ensemble droits de l'individu et impératifs d'ordre social. Elle est aussi importante au regard de l'histoire de la doctrine sociale de l'Église. Le concept de « justice sociale » apparaît en effet pour la première fois chez Pottier dans son *De jure et justitia* publié en 1900. Or, il faudra attendre 1931 et l'encyclique *Quadragesimo Anno* de Pie XI pour voir apparaître cette notion dans le discours officiel de l'Église. Pottier nous semble ainsi compter parmi les premiers théologiens à découvrir, via la notion thomiste de « justice légale », celle de « justice sociale » qui sera appelée à un bel avenir dans la doctrine sociale de l'Église. Plus fondamentalement, l'usage de ce concept constitue un indicateur de l'*intransigeantisme* fondamental de Pottier : rejet des idéologies libérale et socialiste et volonté de construire une troisième voie.

Antoine Pottier, un *Daens* liégeois ?

L'historiographie distingue pourtant parmi les démocrates chrétiens deux générations. La première est celle qui lance le mouvement, celle qu'encourage l'encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII.



Bague avec les armoiries de Léon XIII : sa provenance – les bijoux épiscopaux – a fait émettre l'hypothèse d'un cadeau personnel de Léon XIII à l'évêque de Liège pour l'application de l'Encyclique *Rerum Novarum* dans son diocèse. Trésor de la Cathédrale de Liège, Photo Claude Sottiaux.



Cette photographie a été prise à Rome, le 3 mars 1923, vraisemblablement à Saint-Julien-des-Belges. L'abbé Pottier est assis au premier rang, à la troisième place en commençant par la gauche. À sa droite, on reconnaît Mgr M. Vaes et Mgr A. Hebbelynck, respectivement recteur de Saint-Julien-des-Belges et recteur magnifique de l'UCL ; à sa gauche, Mgr A. Pelzer de la Bibliothèque vaticane. À l'arrière-plan, on reconnaît, de gauche à droite, l'abbé A. del Fosse et d'Espierres, l'abbé A. Rome, C. Tihon (archiviste général du royaume), l'abbé J. Govaerts (secrétaire de l'évêché de Liège) et l'abbé R. Draguet de l'UCL (coll. A. Tihon).

La deuxième génération la suit de près. Non plus cautionnée par le Saint-Siège, elle se heurte à l'autorité pontificale ou épiscopale : c'est celle d'un Lemire en France⁹, d'un Murri en Italie¹⁰, d'un Daens en Flandre¹¹. Pottier fait sans conteste partie de la première génération démocrate chrétienne. Ferait-il aussi partie de la seconde ? Certains l'ont affirmé. Pour trancher le débat, il faut s'attaquer à la question délicate du retrait de Pottier de l'avant-scène liégeoise suite à l'intervention de Léon XIII et de sa nomination comme professeur de théologie à Rome.

⁹ Sur l'abbé démocrate chrétien français, Jules Lemire (1853-1928), voir J.-M. MAYEUR, *Un prêtre démocrate. L'abbé Lemire, 1853-1928*, Paris, 1969.

¹⁰ Sur l'abbé Romolo Murri (1870-1944), voir www.romolo-murri.org, page consultée le 7 mars 2013.

¹¹ Sur l'abbé Adolphe Daens (1839-1907), voir FJ. VERDDODT, *De zaak-Daens. Een priester tussen Kerk en christen-democratie*, Leuven, 1993.

Quels sont les faits ? Dès 1893-1894, Pottier doit faire face à un front uni d'oppositions émanant des milieux catholiques conservateurs trouvant son action et sa pensée trop hardies. Les pressions conservatrices gagnent le Vatican : Léon XIII est invité à sanctionner l'abbé liégeois. En septembre 1895, Léon XIII impose à Pottier un retrait de « l'action publique ». Il conserve ses fonctions d'enseignement de la théologie au grand séminaire de Liège mais il lui est demandé d'interrompre toute activité publique: conférences, congrès, meetings... Enfin, en 1905, Pottier est nommé professeur de théologie au Collège Léonin à Rome.

Certains ont interprété la décision pontificale dans le sens d'une sanction et sa nomination à Rome comme une manœuvre d'éloignement. Ils ont assimilé ainsi Pottier aux cas des abbés Lemire, Murri ou Daens. Or, cette interprétation ne nous paraît pas concorder avec le témoignage des sources.

Quelle est exactement la décision de Léon XIII ? Comme nous l'avons dit, ce n'est que le volet public de l'action de Pottier qui est visé. Pottier garde ses cours de théologie. L'intervention de Léon XIII ne paraît donc pas pouvoir être interprétée dans le sens d'une désapprobation doctrinale. Par ailleurs, le Saint-Père semble avoir assorti sa décision d'une série de mesures concrètes dont l'objectif était d'éviter que le retrait de Pottier ne porte trop préjudice à la démocratie chrétienne liégeoise. Nous n'avons pas retrouvé ces instructions, mais bien la lettre du secrétaire d'État de Léon XIII, le cardinal Rampolla, qui les accompagnait. Pottier le confirme dans une correspondance à son évêque. À deux reprises, directement en juillet 1894 ou par l'intermédiaire de Rampolla au lendemain de la décision pontificale, Léon XIII n'a pas hésité par ailleurs à formuler une série de louanges à l'adresse de Pottier.

D'autre part, pourquoi Pottier aurait-il pu être condamné ? Si l'on se base sur la presse conservatrice d'une part, sur la note présentée par M^{gr} Doutreloux à Léon XIII en mai 1895 et où l'évêque cherchait à défendre l'abbé liégeois d'autre part, deux motifs potentiels



de condamnation doivent être examinés : l'action politique et les syndicats ouvriers. La position de Léon XIII face à l'action politique des démocrates chrétiens a été clairement précisée dans une note confidentielle qui accompagnait la lettre pontificale aux évêques de Belgique du 10 juillet 1895. Le pape y prend clairement position contre l'idée d'un parti démocrate chrétien séparé. Par contre, il défend l'idée d'une nécessaire participation de la démocratie chrétienne sur les listes électorales catholiques. Ce point de vue rejoint parfaitement celui de Pottier qui a toujours refusé, contrairement aux abbés Lemire, Murri ou Daens, la création d'un parti démocrate chrétien. La Bibliothèque vaticane conserve d'ailleurs deux correspondances de Pottier au démocrate chrétien italien Giuseppe Toniolo, dans lesquelles l'abbé se démarque de Murri et de Daens. La position du pape par rapport aux syndicats est moins claire. L'étude de la tradition manuscrite de *Rerum Novarum*, de la lettre aux évêques américains *Longinqua oceani* du 6 janvier 1895 et de la note confidentielle de juillet 1895 aux évêques de Belgique permettent toutefois d'attribuer à Léon XIII une préférence pour les syndicats mixtes, composés d'ouvriers et de patrons, mais aussi une ouverture à l'idée de syndicats ouvriers séparés, position défendue par Pottier.

Quel est le motif avancé par Léon XIII pour imposer à Pottier un retrait ? Nous le trouvons dans une lettre du cardinal Rampolla à M^{gr} Doutreloux datée du 26 septembre 1895 :

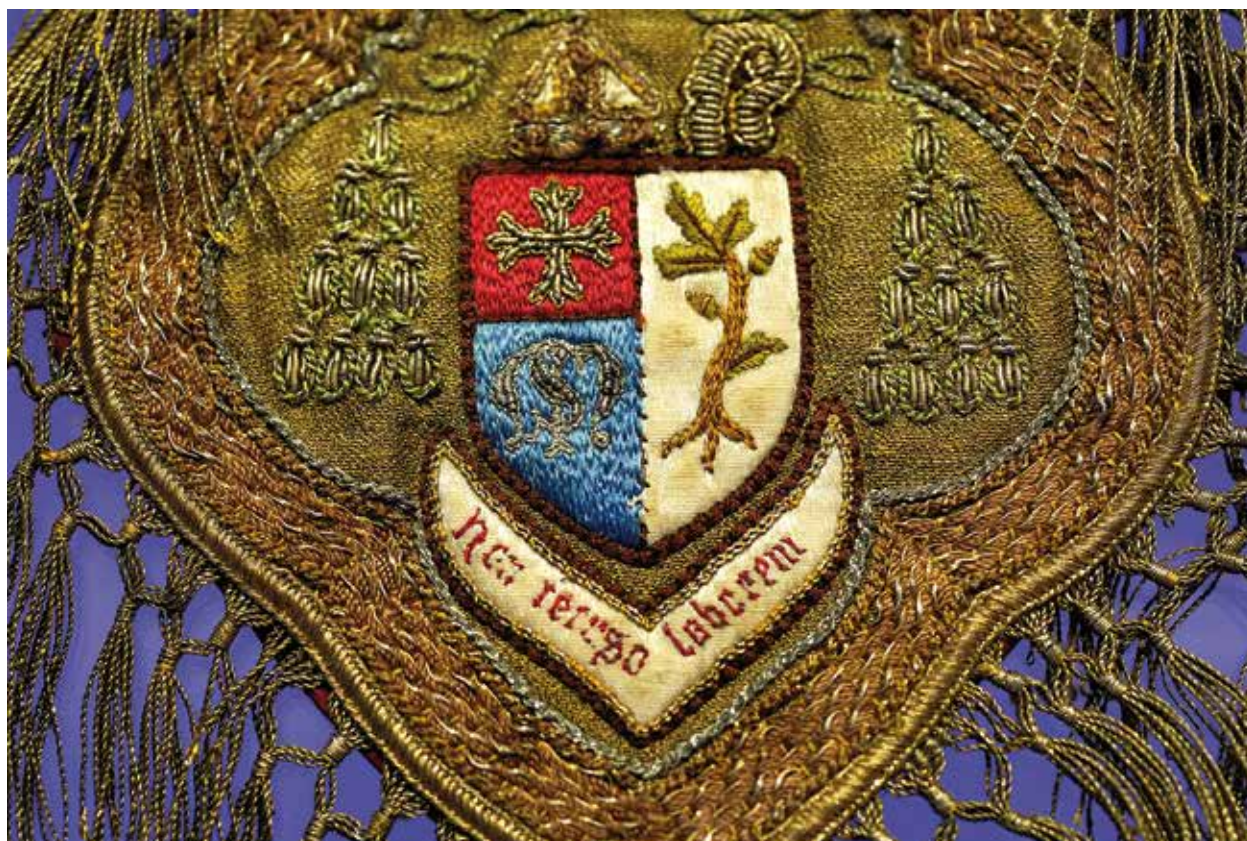
le retrait de Pottier est nécessaire pour pacifier et unir les rangs des catholiques. C'est donc un motif entièrement externe à la pensée et à l'action de Pottier qui motive la décision pontificale : Pottier est l'occasion de conflits dommageables pour l'unité du front catholique.

Si l'on donne enfin la parole à Pottier lui-même, on ne peut que constater la souffrance avec laquelle il a reçu la décision de Léon XIII. Le motif avancé par Rampolla dans sa lettre à Doutreloux est pourtant identique à celui avancé par Pottier lui-même, le lendemain de son entrevue avec le pape: il faut pacifier les rangs des catholiques. La décision, si elle fait souffrir Pottier, a pourtant été acceptée par l'abbé liégeois. En outre, les sources ne contiennent aucune trace d'un conflit avec Léon XIII. Les expressions de l'obéissance sont par contre légion. Plus encore, nous avons retrouvé deux correspondances qui attestent que Pottier avait anticipé la décision devant les tensions entre catholiques que provoquait son action.

La décision de Léon XIII ne nous paraît donc pas pouvoir être interprétée, dans son intention, comme une sanction ou une désappro-

bation de fond : c'est un motif de « géopolitique pontificale », externe à Pottier, qui motive la décision du Souverain Pontife. La coïncidence entre la décision de Léon XIII et ce que demandaient les conservateurs d'une part, l'interprétation faite par la presse, toutes tendances politiques confondues - sauf la presse démocrate chrétienne -, de la décision du pape, comprise comme une sanction à l'adresse de Pottier d'autre part, ne peuvent faire illusion.

Pourquoi Pottier a-t-il alors été nommé professeur de théologie à Rome ? Manoeuvre d'éloignement ? Les sources sont moins claires. Elles permettent pourtant d'établir que, nommé en 1905, Pottier est à Rome depuis 1902. Souffrant, il semble y avoir été envoyé par son médecin. La nomination suit donc d'assez loin l'arrivée de Pottier au Vatican. Il reste cependant – Paul Gérin l'affirme – que le nouvel évêque de Liège, M^{gr} Rutten, plus conservateur que M^{gr} Doutreloux, ait exercé des pressions sur Léon XIII pour que Pottier, à Rome, y reste.



LE DIOCÈSE D'EUPEN ET DE MALMEDY

Quelques considérations sur l'attitude de l'Église face au « frères retrouvés » durant l'entre-deux-guerres

(suite et fin)

À propos du rôle du clergé...

Christoph BRÜLL, chargé de recherches du FRS-FNRS (ULg)

À Liège, les autorités diocésaines se préparaient évidemment dès 1920 à la prise en charge des nouvelles « âmes » chrétiennes – sous quelque forme que ce soit. Un rapport non daté, mais qui a été conçu probablement au tournant 1920/1921, dressa un état des lieux très circonstancié qui reprit toutes les problématiques posées par l'intégration d'Eupen-Malmedy sur le plan ecclésiastique¹ :

1. *Beaucoup de paroisses surtout dans le doyenné de Saint-Vith sont considérées par le clergé allemand comme des postes de pénitence ou de passage. Elles changent de titulaires tous les trois à quatre ans. Toutes les paroisses cependant sont bonnes au point de vue religieux et au point de vue pécuniaire. [...]*

Ces éléments sont structurels et font référence au milieu rural – à l'époque prussienne, on avait parlé de la « Sibérie prussienne ». La référence à l'argent est due à la perception de l'impôt pour l'église – la Kirchensteuer – que tous les citoyens qui se déclaraient membres d'une Église devaient (et doivent) payer en Allemagne.

2. *La plupart des prêtres en fonction dans la Nouvelle Belgique lui sont*



¹ Archives de l'Évêché de Liège, Fonds Rutten, n°s 92-95, Eupen-Malmedy. Remarques générales, s.d.

étrangers par leur naissance. Ainsi, les doyennés de Saint-Vith et d'Eupen ne comptent qu'un seul curé originaire du pays. Le doyenné de Malmedy en compte cinq dont quatre wallons.

Dans le même rapport, on évoqua également onze prêtres de la région qui étaient toujours en fonction en Allemagne.

3. *La plupart des prêtres sont entrés dans la Nouvelle Belgique pendant la guerre ou après la guerre. Ils ne peuvent donc devenir belges que sur leur demande expresse et avec l'agrément du gouvernement du général Baltia. Ils sont rares ceux d'entre eux qui ont introduit une demande de naturalisation.*
4. *La plupart des prêtres sont entrés en Nouvelle Belgique avec l'idée d'en sortir après 4-5 ans. Ils n'ont nullement l'intention de brusquer leur départ. D'après le traité de Versailles, ils ont le droit d'y séjourner encore deux ans.*

Ici, on touche évidemment au problème central du recrutement de prêtres maîtrisant l'allemand – et provenant donc d'Allemagne et dont la plupart n'avait pas l'intention de devenir belges. L'article 37 du traité de Versailles réglait la question de la nationalité. L'octroi automatique de la nationalité belge ne concernait que ceux qui habitaient les deux Kreise au 1^{er} août 1914. Ceux-là avaient la possibilité d'opter pour l'Allemagne, ce qui entraînait automatiquement leur départ du territoire après deux ans. Environ vingt prêtres ont ainsi quitté le territoire entre 1918 et 1929, dont quatorze entre 1921 et 1924. Ceux qui sont arrivés avaient également deux ans pour demander leur naturalisation. Dans les faits, cette situation était très compliquée. Le général Baltia reprochera d'ailleurs à l'évêque son attitude dans la question : *Quand ce délai arriva, en juillet 1922, beaucoup de prêtres n'avaient pas encore été rappelés dans le diocèse de Liège* » - Baltia touche à un autre problème, celui qu'avait l'archevêque de Cologne pour trouver des places pour ceux

qui lui revenaient d'Eupen-Malmedy – « Je leur fis savoir [...] qu'ils eussent à se déclarer : devenir belges ou quitter le territoire. Ils firent la sourde oreille. [...] L'évêque me répondit qu'il ne disposait pas de prêtres en nombre suffisant [...]. Je les laissai provisoirement en place. S'ils y sont encore en trop grand nombre et y font une politique occulte contre le régime belge, c'est à l'ancien Evêque [Rutten - le texte de Baltia date de 1937 ; C.B.] qu'en remonte la responsabilité. [...] C'était une idée absurde de vouloir, parce qu'il était à la fois Evêque de Liège et du diocèse Eupen-Malmedy, prétendre recruter le personnel des deux diocèses dans le seul diocèse de Liège.²

5. *Les prêtres qui manifestent des sentiments hostiles à la Belgique sont assez rares [...]. Plusieurs d'entre eux se contentent de boycotter les probelges [...].*

Le rapport établit une liste comportant les noms de 43 prêtres pour les deux doyennés de Malmedy et de Saint-Vith. Pour les prêtres allemands ou originaires de la région, on spécifia dans la plupart des cas leur tendance politique : ainsi, dans le doyenné de Malmedy, sept prêtres furent classés probelges ou ralliés, sept comme antibelges et deux comme douteux. Pour Saint-Vith, on évoqua quatre ralliés ou probelges et deux antibelges. Un rapport allemand de 1928 indique que les comportements antibelges n'étaient pas seulement dus à la question de la nationalité, mais pouvaient se fonder sur le statut social du prêtre, que certains prêtres allemands considéraient comme inférieur en Belgique.³

La *résistance* des antibelges pouvait prendre des formes diverses. Klaus Pabst relève le cas d'un curé du doyenné de Malmedy qui fit chanter le Te Deum du 11 novembre à sept heures du matin devant des bancs vides. Lors de l'introduction du calendrier des fêtes belges – le doyen de Malmedy, Beckmann, alla jusqu'à regretter qu'avec toutes les administrations belges présentes à Malmedy l'on

² Herrebout, *Baltia*, p. 98.

³ Pabst, « Eupen-Malmedy », p. 350-353.

ne pouvait pas passer à côté de l'introduction du 15 août comme jour de fête...⁴ En juin 1922, le général Baltia mit en garde l'évêque contre les « écarts de langage » du curé d'Elsenborn qui avait déclaré dans un sermon *En Belgique, il n'y a pas beaucoup d'employés, mais il y en a cependant pour vendre le fumier au camp* [le camp militaire d'Elsenborn ; C.B.]. Par ailleurs, le curé s'était moqué de sa hiérarchie : *Lors du rattachement des cercles, Mgr l'Evêque de Liège a voulu y introduire les fêtes belges, il n'y a pas réussi. Cette année, il a brillamment réussi.*⁵

Mise à part les conflits de juridiction entre adeptes de Cologne et ceux de Liège que la création de l'évêché avait apaisés – une évolution que l'on peut bien retracer à travers la chronique de la paroisse Saint-Nicolas d'Eupen, le cas le plus grave fut certainement celui de la paroisse de Recht où le curé menait une lutte acharnée contre l'organisation d'un enseignement communal au dépens de l'enseignement catholique. Le général Baltia dut y envoyer des gendarmes pour le maintien de l'ordre. Finalement, on y envoya l'aumônier du 9^e Régiment d'Artillerie, Keufgens, qui réussit à créer une sorte de paix spirituelle.⁶ Il fut nommé Doyen d'Eupen quelque temps après – peut-être en récompense...

Le deuil des victimes de la Première Guerre mondiale⁷

Nous abordons brièvement un point qui montre toutes les difficultés de concilier les aspects politiques et religieux du changement de nationalité de la population. Il s'agit

⁴ Pabst, « Zwischenspiel », p. 39.

⁵ Archives de l'Évêché de Liège, Fonds Rutten, n^{os} 92-95, Baltia à Rutten, 09.06.1922.

⁶ Herrebout, *Baltia*, p. 103.

⁷ Ce paragraphe repose sur Christoph Brüll, « Verbotene Erinnerung ? Die Neu-Belgier und der Erste Weltkrieg (1918-1925) », Patrick Nefors et Pierre-Alain Tallier (éd.), *Quand les canons se taisent. Actes du colloque de Bruxelles, 6-8 novembre 2008*, Archives générales du Royaume, Bruxelles, 2010, p. 578-590 ; Christoph BRÜLL et Werner MIESSEN, « 'Den Gefallenen der beiden Weltkriege.' Eupen und seine Weltkriegstoten », Karel Velle (éd.), *Liber Amicorum Alfred Minke*, Bruxelles, 2011, p. 177-197.



de la question du souvenir et des hommages aux soldats morts pendant la Première Guerre mondiale. Comment honorer la mémoire de soldats qui, du point de vue de la nouvelle patrie, étaient morts pour l'ennemi ? Le curé Scheffen avait formulé cette question quand il constata en 1920 dans une lettre à Baltia qu'*on ne peut brûler un jour, ce qu'on a encore adoré la veille.*

La fin de la Première Guerre mondiale vit deux évolutions contradictoires dans la région d'Eupen-Malmedy. D'un côté, les curés constatent unanimement un recul du taux de fréquentation des cérémonies religieuses et mirent en garde contre les excès de joyusetés auxquelles se livraient les jeunes gens ébranlés voire traumatisés par les expériences de la guerre – le territoire avait eu à déplorer la perte de 1800 jeunes hommes. Les prêtres évoquèrent une véritable crise de foi. Sur le plan politique, celle-ci s'accompagna d'une montée des idées socialistes et d'une percée des syndicats socialistes auparavant marginalisés. Le clergé ne semble pas avoir adopté un comportement unanime face à ces évolutions



entre la passivité et un combat acharné contre le POB et les syndicats. De l'autre côté, on constate que le deuil des victimes de la guerre trouva dans les Églises un endroit de choix pour son expression. Le fait que le gouvernement transitoire exerça un pouvoir de contrôle très strict sur tous les discours publics p.ex. dans les cimetières contribua à ce que les Églises devinssent les premiers lieux où on érigea des monuments aux morts et des tablettes avec les noms des victimes du conflit. On ne peut que constater le zèle avec lequel les croyants et leurs prêtres organisèrent des concerts, des collectes et des cérémonies afin de financer les manifestations de mémoire. En 1921, le curé de la paroisse Saint-Joseph à Eupen exprima sa *gratitude envers ceux qui en restant fidèle à leur serment ont donné leur sang et leur vie pour les idéaux moraux suprêmes, pour le droit et les devoirs, pour la liberté et le sol de la patrie*. En décembre 1921, les paroissiens de Saint-Nicolas exprimèrent leur volonté d'*arracher à l'oubli les*

noms de plus de deux cents héros. L'absence de toute référence explicite à l'Allemagne témoigne de la scission des consciences nationales bien présente chez les fidèles de l'évêché d'Eupen-Malmedy.

La fin du diocèse d'Eupen et de Malmedy

Dès l'été 1923, le gouvernement belge voulut accélérer la cadence et se mit à penser à la fin du gouvernement transitoire et à un rattachement des trois cantons aux provinces de Luxembourg et de Liège. Cela se traduisit également dans une intervention du Baron Beyens auprès de Pie XI réclamant la suppression de l'évêché et de son intégration dans les diocèses de Namur et de Liège. À Rome, on n'était cependant pas encore prêt à prendre une telle décision. Le refus du cardinal Schule de s'exprimer, marqua quant à lui un signe d'apaisement.

Il faut dire que le diocèse n'avait alors toujours pas d'organisation administrative et que des questions importantes n'étaient pas résolues. On peut citer l'introduction des fabriques d'Églises et la conversion des biens ecclésiastiques en francs belges.

L'évolution ecclésiastique allait cependant suivre l'évolution politique et administrative en tous points. Six semaines après le vote de la loi d'intégration au Parlement belge le 6 mars 1925, le Pape promulgait la bulle *Litteris apostolicis* le 15 avril 1925 : le diocèse était aboli. Afin de ne pas froisser la presse nationaliste aussi bien belge qu'allemande, cette bulle ne fut pas rendue publique. De plus, Pie XI réclama la nomination d'un vicaire épiscopal pour les Doyennés et garantit le maintien des messes en langue allemande. L'exécution de la bulle aura finalement lieu en novembre 1925 avec le rattachement des trois Doyennés à l'évêché de Liège – en suivant ici aussi les décisions politiques au niveau provincial. En date du 19 novembre, M^{gr} Rutten nomma son évêque auxiliaire et futur successeur Kerkhofs vicaire général épiscopal pour le territoire.⁸

⁸ *Decretum Excellentissimi Nuntii Apostolici*, 16.11.1925 ; *Monita ad clerum*, n° 83, 19.11.1925.

Considérations finales

L'évêché d'Eupen et de Malmédy a très certainement contribué à l'apaisement des relations entre les Églises catholiques d'Allemagne et de Belgique dans un contexte très difficile. Dans les territoires mêmes, le bilan est plus ambigu. On peut certes constater une contribution essentielle à la politique de transition et la proximité avec la politique du gouvernement du Haut Commissaire en témoigne. En revanche, les problèmes de fond – du point de vue belge – notamment ceux qui concernent le rôle éminemment politique du clergé n'ont pas été résolus jusqu'en 1940. Tantôt subtilement, tantôt ouvertement certains membres du clergé – venus d'Allemagne, faute d'effectifs en Belgique – soutiennent le mouvement révisionniste. On peut rappeler que Mgr Kerkhofs est intervenu à deux reprises en 1932 et en 1939 dans les campagnes électorales afin de condamner le vote pro-allemand. La question de savoir pourquoi les mises en garde contre le régime nazi de certains prêtres allemands n'ont pas été entendues par la population reste toujours ouverte et demandera des recherches encore plus approfondies.



Article KAIRIS

Article KAIRIS

Trésor de la Cathédrale de Liège



Poussons la porte du **NOUVEAU TRÉSOR**

**8 SALLES SUR 3 NIVEAUX AVEC ASCENSEUR
POUR UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL**

Une **nouvelle présentation** scénographique du Trésor,
pour comprendre **la Principauté de Liège** ...

Du mardi au dimanche de 14:00 à 17:00

Visite guidée (FR) tous les jours à **15:00**

Prix : de 1,25 € à 5 € / Audioguides : **FR, NL, DE, EN**

Trésor de la cathédrale de Liège Cloître de la cathédrale Saint-Paul

Rue Bonne-Fortune, 6 - B-4000 Liège

+32(0)4 232 61 32 - info@tresordeliège.be

www.tresordeliège.be



TROIS POSSIBILITÉS – À CHOISIR

Tresor de
la Cathédrale
de Liège

Poussons la porte
du **NOUVEAU TRÉSOR**

**8 SALLES SUR 3 NIVEAUX AVEC ASCENSEUR
POUR UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL**

Une **nouvelle présentation** scénographique du Trésor,
pour comprendre **la Principauté de Liège** ...

Du mardi au dimanche de 14:00 à 17:00

Visite guidée (FR) tous les jours à **15:00**

Prix : de 1,25 € à 5 € / Audioguides : **FR, NL, DE, EN**

Trésor de la cathédrale de Liège
Cloître de la cathédrale Saint-Paul

Rue Bonne-Fortune, 6 - B-4000 Liège

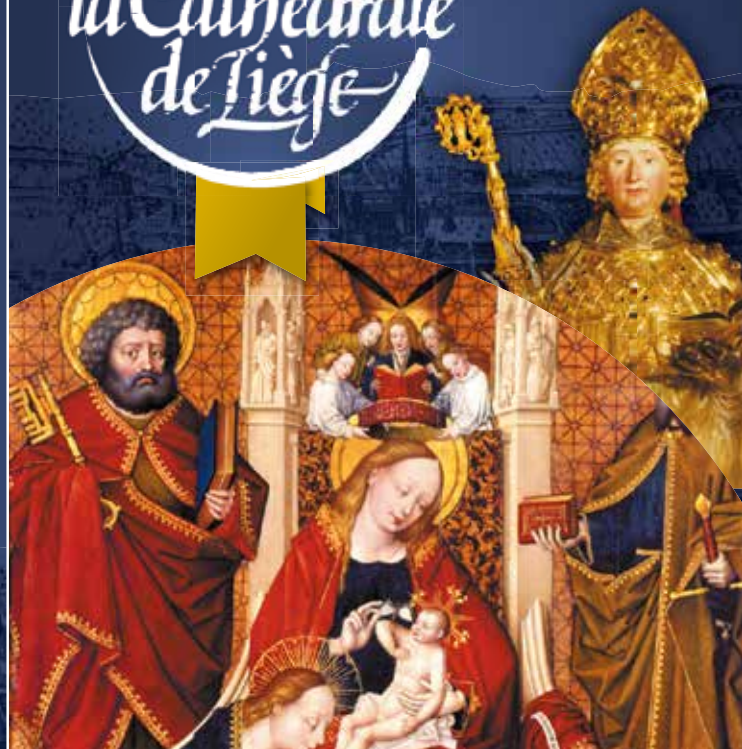
+32(0)4 232 61 32 - info@tresordeliège.be

www.tresordeliège.be



VISITES
PASSION

Tresor de
la Cathédrale
de Liège



VISITES
PASSION

Tresor de
la Cathédrale
de Liège



Poussons la porte
du **NOUVEAU TRÉSOR**

**8 SALLES SUR 3 NIVEAUX AVEC ASCENSEUR
POUR UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL**

Une **nouvelle présentation** scénographique du Trésor,
pour comprendre **la Principauté de Liège** ...

Du mardi au dimanche de 14:00 à 17:00

Visite guidée (FR) tous les jours à **15:00**

Prix : de 1,25 € à 5 € / Audioguides : **FR, NL, DE, EN**

Trésor de la cathédrale de Liège
Cloître de la cathédrale Saint-Paul

Rue Bonne-Fortune, 6 - B-4000 Liège

+32(0)4 232 61 32 - info@tresordeliège.be

www.tresordeliège.be



Tresor de
la Cathédrale
de Liège

À Liège, la cathédrale Saint-Lambert fut démolie à la Révolution.

Les œuvres sauvées et celles d'églises disparues du diocèse de Liège sont présentées dans les bâtiments du cloître de la cathédrale actuelle, la cathédrale Saint-Paul :
orfèvreries, textiles, sculptures, peintures, gravures...

La scénographie illustre les contextes dans lesquels ces œuvres ont été créées et retrace l'histoire de l'ancienne principauté épiscopale de Liège.



TRÉSOR
DE LIÈGE